

TERMES DE RÉFÉRENCE

Assistance technique pour le renforcement des capacités des collectivités territoriales en matière d'animation des ateliers multi-acteurs pour un gouvernement ouvert.

Cordoue, le 6 mai 2024

Date limite de réception des offres : **21/05/2024**
Date de début de prestation : **après signature du contrat**
Date de fin de service : **30/07/2024**
Montant : **40 000MAD** taxes comprises.

Le dossier d'appel d'offres doit comprendre les documents suivants

- Note méthodologique
- CV Consultant
- Les références
- Offre économique

Indication pour l'objet du mail : **AT Formation en techniques d'animation**

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante :

Contratación@andaluciasolidaria.org

Toute question ou information complémentaire peut être envoyée par e-mail à l'adresse ci-dessus.

1. CONTEXTE

La mise en œuvre du projet "Participation des citoyens : des gouvernements locaux ouverts" est assurée par FAMSÍ en collaboration avec la Fédération ANMAR des communautés locales d'Andalousie et du Nord du Maroc et la Direction Générale des Collectivités territoriales-DGCT- du ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc.

L'objectif général du projet est de rapprocher les administrations publiques locales des citoyens, sur la base des principes du gouvernement ouvert : transparence, responsabilité, participation citoyenne,

intégrité publique et collaboration. L'objectif spécifique est de renforcer et de dynamiser l'interrelation entre les administrations publiques locales, la société civile et les citoyens à travers les mécanismes de participation et de consultation disponibles pour les collectivités territoriales du Maroc (régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et L'Oriental).

Un seul résultat est proposé à atteindre : Renforcement des capacités pour stimuler la participation citoyenne des collectivités territoriales de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et L'Oriental (R1).

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales Ouvertes (PACTO) dont la mise en œuvre est effectuée par la DGCT en partenariat avec l'Association des Régions du Maroc (ARM) et l'Association Impact pour le Développement (AID). La 1ère phase du programme a été lancée en octobre 2022 et 63 collectivités ont adhéré (12 régions, 4 Conseils Provinciaux et 47 communes). Cette première phase a été couronnée par la co-élaboration de 52 programmes d'ouverture dont 45 ont été adoptés.

Par ce programme, le Maroc a remporté le prix du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP) avec la « Mention Honorable » lors du 8eme Sommet mondial de l'OGP qui s'est tenu en septembre 2023 en Estonie. Actuellement, 63 nouvelles Collectivités Territoriales viennent de se joindre au Réseau suite au à l'appel à l'adhésion lancé en décembre 2023.

Dans ce cadre, une assistance technique est requise pour former les points focaux (personnel technique) des CTs des Régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et L'Oriental, membres du REMACTO (Réseau Marocain des Collectivités Territoriales Ouvertes) en techniques d'animation des ateliers multi-acteurs. Cette formation leur permettra de développer l'approche participatif et de concertation nécessaire à la démarche d'ouverture des administrations locales aux citoyens dans chacune de leurs communes. Une méthodologie promue dans de nombreux pays, dont l'Espagne, et à laquelle adhèrent les administrations locales du monde entier.

La mise en œuvre du projet est réalisée en collaboration et coordination avec la Fédération ANMAR.

Ci-dessous la liste des CTs des régions TTA et L'Oriental qui ont adhérés au programme PACTO :

- **Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima**
 - Commune Chefchaouen
 - Commune Larache
 - Commune Tétouan
 - Commune Tanger
 - Commune Al Hoceima
 - Commune Mdiq
 - Commune Fideq
 - Commune Martil
 - Commune Ouazzane

- Commune Melloussa
- Commune Ksar El Kébir
- Conseil Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

- **Région de l'Oriental**
 - Commune Beni Nsar
 - Commune Berkane
 - Commune Oujda
 - Commune Nador
 - Commune Jerada
 - Commune Taourirt
 - Commune Guercif
 - Commune Bouarfa
 - Commune Figuig
 - Conseil régional de l'Oriental

A cette fin, une formation structurée est proposée en une série de 2 ateliers en présentiel, d'une durée de deux jours par région et destinés à un minimum de 24 fonctionnaires appartenant à ces communes des deux régions précitées (TTA et l'Oriental) adhérees au REMACTO et dont les administrations vont mettre en œuvre et promouvoir un processus de Gouvernement Ouvert.

Le profil des 24 participants serait des fonctionnaires désignés comme points focaux du réseau REMACTO dans leurs conseils locaux.

En outre, la formation permettra de partager et de transférer l'expérience d'au moins un partenaire local andalou dans le domaine des gouvernements locaux ouverts et/ou de la gestion de la société civile.

Les contenus du module de formation sur les collectivités ouvertes pourraient s'articuler, au minimum, autour des thématiques indiquées ci-dessous, même si le formateur pourra proposer des séquences complémentaires qui les complètent :

MODULE : CONCEVOIR ET ANIMER UN ATELIER MULTI-ACTEUR POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

1. Comprendre ce qu'est un atelier

- Identifier les types d'ateliers les plus courants.
- Identifier toutes les causes de dysfonctionnement et d'échec des ateliers ou des réunions d'atelier.
- En déduire toutes les raisons pour lesquelles les ateliers ou les réunions d'atelier fonctionnent bien et sont couronnés de succès.
- Brainstorming : les types d'ateliers et leurs problèmes et causes de dysfonctionnement (diagramme d'ISHIKAWA).

2. Préparer efficacement un atelier

- Préparer la présentation :
- Définir la raison d'être de l'atelier : l'hexamètre de Quintilien (QQOQCCP).
- Intégrer les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des animateurs.
- Comment organiser tes séquences de travail
- Les 5 phases de l'atelier (inclusion, approche, production, décision, conclusion).
- Structurer le plan ATAC et élaborer le parcours de l'atelier
- Démarche : préparer son atelier à distance
- Partager les bonnes pratiques
- La mise en pratique : l'hexamètre QQOQCCP

3. Animer un atelier

- Choisir la méthode d'animation en fonction de ses besoins
- Collecte d'informations / diagnostic : Ishikawa / SPRI / Agile User Story / Metaplan
- Recherche de solutions / production : brainstorming + méthode analogique / Stern Cube / Metaplan / World café.
- Accompagnement du changement : Motivation / Courbe du changement
- Atelier d'appropriation : en sous-groupes, les participants analysent les méthodes et leurs champs d'application au regard de leurs besoins opérationnels.
- Intégrer le rôle, la place, les étapes et les techniques de l'animation sur le terrain.
- Le rôle de l'animateur dans les différentes étapes d'un atelier.
- Les compétences à développer par l'animateur
- Outils et techniques d'animation (écoute active - verbale, non verbale, émotionnelle et systémique -, questions, reformulation, timing, assertivité, CNV, traitement des objections, négociation raisonnée).
- Gestion de la posture et de l'espace
- Les principaux outils de facilitation
- Étude de cas : les 5 étapes
- Brainstorming : Les qualités de l'animateur, Les outils de communication/animation.
- Approche : Organiser ton atelier à distance
- Échange et partage de bonnes pratiques sur la façon de gérer les pièges de l'apprentissage en ligne
- Jeu de rôle : animation d'un atelier à distance.

4. S'adapter à son public

- Comprendre comment les individus reçoivent et stockent les informations en fonction de leurs "préférences cérébrales" Ned Herrmann.
- Identifier les méthodes de présentation "cerveau entier" pour avoir un impact sur ton public.
- Identifie les caractéristiques spécifiques du groupe.
- Leur rappeler les techniques d'animation tous azimuts (petite conversation, hostilité, désintérêt, etc.).
- Discussion avec les participants sur les types d'attitudes qu'ils rencontrent lorsqu'ils animent un atelier.
- Autodiagnostic d'Herrmann
- Jeux de rôle Animer une séquence d'atelier et gérer les résistances.
- Gestion d'un groupe
- Les outils internet collaboratifs

5. Conclure l'atelier avec succès

- Les étapes de conclusion d'un atelier

Le contenu du module de formation, ainsi que le formulaire d'auto-évaluation, resteront disponibles sous format numérique sur le site Internet de la Fédération ANMAR (www.an-mar.org).

Le contenu du module de formation sera également livré à la DGCT pour diffusion aux autres communes.

Il est demandé au formateur de proposer l'approche méthodologique qu'il juge pertinente pour l'animation des deux ateliers de formation, en essayant d'alterner les phases d'apports théoriques avec la pratique et l'évaluation des connaissances.

2. OBJECTIF DU SERVICE

L'assistance technique vise à créer les contenus de formation et les supports pédagogiques des 2 ateliers ainsi que l'animation autour des thématiques précitées. Les ateliers s'adressent aux communes et conseils régionaux des régions de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et L'Oriental susmentionnés dont la liste est citée ci-dessus.

Le formateur développera son service d'assistance technique en étroite coordination avec FAMSI, la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur du Maroc.

Les principales tâches de l'assistance technique seront :

- Développer le contenu de la formation en français et en arabe pouvant s'appuyer sur les thèmes proposés déjà évoqués.
- Présenter la bibliographie, si possible avec les liens disponibles vers les manuels et textes consultés.
- Créer du matériel pédagogique.
- Définir la démarche méthodologique et envoyer la fiche méthodologique lors du dépôt de l'offre ;
- Délivrer le module de formation :
 - o Matériel pédagogique (PPT) en arabe et en français.
 - o Les outils pour dispenser la formation : études de cas, simulation, etc. En arabe et en français
 - o Tests d'évaluation des connaissances.
- Animer les deux (2) ateliers de formation (*) en arabe dialectal.
- Évaluer l'acquisition des connaissances des bénéficiaires.

(*) Chaque atelier durera 2 jours (5 heures par jour) au profit de 24 personnes (fonctionnaires points focaux REMACTO). Les ateliers de la région TTA se tiendront probablement à Tétouan et ceux de la région de L'Oriental à Oujda.

3. OBLIGATIONS DE FAMSI ET DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Pour le bon déroulement de l'action, **FAMSI s'engagera à :**

- Veiller au bon développement de l'activité conformément aux dispositions du présent document de termes de référence.
- Mobiliser les communes bénéficiaires à travers les partenaires du projet (ANMAR et DGCT) ;
- Mobiliser l'expérience andalouse en matière de participation citoyenne pour intervenir dans des ateliers de formation.
- Mettre à disposition des bénéficiaires le matériel pédagogique préparé par le formateur (contenu, fiche méthodologique, bibliographie, exercices pratiques, évaluation et test de satisfaction).
- Prendre en charge les frais de prestation de services et d'organisation de l'atelier régional ;

Obligations du prestataire :

Pour réaliser l'assistance technique, le formateur effectuera son travail en coordination avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les lignes directrices et les objectifs pédagogiques et méthodologiques décrits ici.
- Adapter le processus de formation aux attentes des participant(e)s.
- Délivrer le module de formation.
- Transférer à FAMSI les ressources bibliographiques, documentaires, médiatiques ou autres identifiés.
- Délivrer un rapport par atelier avec une synthèse du contenu, une documentation graphique de chaque atelier, les listes de présence, des recommandations et des résultats de l'évaluation et des tests de satisfaction réalisés.
- Suivre les procédures techniques et administratives FAMSI.
- Fournir une facture pour les services et livrables liés à chaque paiement.

4. QUALIFICATION

- Expérience dans le domaine de la formation des fonctionnaires et des élu(e)s des collectivités territoriales, en général, et dans le domaine de la participation citoyenne, en particulier.
- Expérience dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'outils de participation citoyenne.
- Connaissance du cadre réglementaire marocain relatif aux compétences des collectivités territoriales.
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe.

Les personnes intéressées devront joindre à leurs offres techniques et économiques leur curriculum vitae qui engagera FAMSI.

Les offres seront évaluées selon le tableau suivant :

CONCEPT	NOTE (100%)
Offre technique (CV + note méthodologique)	40 %
Améliorations techniques	10 %
Offre économique	50 %

5. PÉRIODE D'EXÉCUTION DU SERVICE

La prestation débutera le lendemain de la signature du contrat.

La date de fin de service est **le 30 juillet 2024**.

6. LIVRABLES

- Contenu (élaboré) du module de formation en français et en arabe
- Fiche méthodologique
- Matériel didactique à remettre aux bénéficiaires
- Rapport par région avec une synthèse des travaux, des photos, une liste de présence, des recommandations et des résultats de l'évaluation des acquisitions de connaissances et des tests de satisfaction réalisés.
- Facture pour chaque échéance de paiement à effectuer

7. PROCÉDÉ DE PAIEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches spécifiées immédiatement après la sélection des offres.

La dotation financière affectée à cette assistance technique est de 50.000 MAD (taxes incluses).

L'avantage couvre les frais de voyage, d'hébergement et de séjour du consultant.

8. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation de ces bases, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables (VOIR ET SIGNER L'ANNEXE I).

ANNEXE I. CERTIFICATS/DÉCLARATIONS SUR L'ASSUREMENT

M/Mme avec DNI/NIF.....en tant que
représentant de l'Entité avec
CIF.....

DÉCLAREZ SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (indiquer le cas échéant)

- Que l'Entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et économique suffisante pour l'exécution du projet correspondant.
- Que l'Entité que je représente est inscrite et inscrite dans la rubrique correspondante de la Taxe sur les Activités Economiques et est à jour de son paiement.
- Que l'Entité que je représente est à jour en conformité avec ses obligations fiscales, en fournissant une attestation délivrée par l'Agence Fiscale.
- Que l'Entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de Sécurité Sociale, en fournissant une attestation délivrée par la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale.
- Que l'Entité que je représente n'est soumise à aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003 du 17 novembre, générale des subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté. .
- Que l'Entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, renonçant, le cas échéant, au for juridictionnel qui peut correspondre.
- Les soussignés DÉCLARENT l'acceptation inconditionnelle et le respect de ce document sans aucune réserve, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents présentés et qu'ils respectent chacune des conditions de souscription.

À Séville, le 2024.

Signature